

Atelier technique des ESPACES NATURELS

Le réseau des professionnels de la nature

JET Mutualisation des ressources pour la gestion des sites Natura 2000

14 février 2013, Rennes

Compte-rendu

Rédaction : Hélène Dubaele, Jacques Le Letty et Mara Rihouet.

Comment lire ce compte-rendu ?

Pour chaque intervention, ce CR présente simplement quelques notes prises pendant la présentation, elles sont donc à lire avec les diaporamas, téléchargeables sur le site de la journée : <http://jet.espaces-naturels.fr/natura-2000/jet-mutualisation-des-ressources-pour-la-gestion-des-sites-natura-2000>

Un lien direct au diaporama est inclus dans chaque chapitre. Sont simplement reportés ici les éléments identifiés comme les plus importants notés lors de la présentation, et les questions-réponses (notées Q/R), non exhaustives.

Les documents en ligne sont accessibles avec un hyperlien depuis ce CR.

Introduction Cyrille Lefeuvre – Dreal Bretagne

Natura 2000 est une politique ambitieuse qui affiche une obligation de résultats. Sur les sites, la tentation de vouloir tout faire est forte et l'animation de site est devenu un métier polyvalent et difficile : administratif, politique, médiation, connaissance et savoir-faire réglementaire et technique. Il est le vecteur d'une dynamique ascendante des territoires. Mais l'animateur avec ses vastes compétences requises est souvent isolé dans un réseau de sites qui s'ignorent.

Avec les Journées du réseau Natura 2000 breton (6 par an), le chargé de mission Natura 2000 peut valoriser son vécu et enrichir l'autre. On constate un important renouvellement des chargés de missions, la précarité de leurs postes et des problématiques différentes entre le terrestre et le marin.

Au delà du contexte de resserrement budgétaire, comment peut-on valoriser les compétences, comment articuler les parcours professionnels au bénéfice du réseau ?

Comment utiliser la mutualisation pour faire porter Natura dans une logique d'intégration dans les politiques portées par tous ?

Q/R : Témoignages

- Midi-Pyrénées : 2 rencontres par an
- Ile-de-France : 1 rencontre annuelle en Seine et Marne mais peu d'animateurs structurés (pas de Conservatoires d'Espaces Naturels par exemple), isolement et coût humain. Retard dans l'animation des Docobs dans un contexte de baisse budgétaire.
- Languedoc-Roussillon : 1 rencontre régionale par an et 1 rencontre départementale par an

Présentation de l'Association des chargés de mission de Bretagne – Charlotte Izard, membre du bureau de l'Association

L'isolement et les dysfonctionnements de financement de postes d'animateurs ont motivé la création d'une association. Comment consolider son poste face à la précarité des emplois, comment mettre en œuvre Natura dans un tel contexte ? La gestion des sites est financée à 100 % mais pas sur des temps pleins. L'animation est souvent assurée par moins d'un Equivalent Temps Plein (ETP). L'objet a été de réfléchir à la mutualisation des compétences, participer à faire reconnaître le métier, faire connaître les réalisations. Au fond depuis 12 ans, Natura 2000 fonctionne, peu à peu les élus changent de mentalités, il est utile de défendre cette politique en étant présent sur le terrain et l'intégrer dans les autres politiques.

Q/R : fonctionnement et financement de l'association, articulation avec la DREAL ?

La DREAL Bretagne et l'Institut Régional du Patrimoine (missionné par appel d'offre) proposent 6 jours de rencontres par an aux animateurs de Bretagne.

L'association des chargés de mission Natura 2000 de Bretagne, quant à elle, propose des rencontres 3 fois par an. L'adhésion est de 10 euros. 19 jours par an sont consacrés à l'association qui sert tous les sites. Son fonctionnement repose sur du temps réservé au réseau ainsi que sur du bénévolat. En Bretagne, chacun y a trouvé son intérêt sans désaccords profonds malgré quelques réserves : crainte d'être mal vu par les élus pour les chargés de mission en CDD ou crainte d'adhérer à un syndicat. Il y a un réel savoir-faire depuis 9 ans, qui mérite un partage et évite ainsi de « réinventer l'eau chaude », mais aussi un besoin de faire connaître ces compétences. L'association bretonne propose par exemple une mallette pédagogique pour les nouveaux arrivants en poste.

Q/R : Témoignages

- En Languedoc Roussillon, la création d'une association est en cours de discussion mais se heurte à des réticences : celle d'une démarche trop lourde ou pas nécessaire.
- Dans les Hautes-Alpes, la commune de Chorges porte un poste d'animateur départemental avec un financement FEDER pour 3 ans. L'animatrice en poste assure des missions transversales de communication, de suivis scientifiques, d'échanges avec les animateurs (suivis MAEt..) et d'interface entre l'Etat et les animateurs.

Mutualisation pour l'élaboration de docobs marins : CRPMEM BN

L'élaboration des Docobs marins révèle un important travail de mutualisation par exemple celui des Copil. Le CRPMEM est à l'interface entre les animateurs de sites (mixtes ou marins) et les pêcheurs.

Q/R : qui tient la plume pour la rédaction finale ?

L'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) rédige le Docob car c'est l'opérateur principal.

Q/R : Pour la gestion, il serait préférable d'avoir une personne présente par site, qui soit bien identifiée.

En mer il n'y ait pas de barrière entre sites. L'échelle de perception est beaucoup plus large pour les acteurs, donc le fait d'avoir un seul interlocuteur pour les différents sites Natura peut être moins déroutant et ainsi permettre une cohérence d'actions sur plusieurs sites (ayant les mêmes acteurs).

Mutualisation de la gestion forestière : CRPFN

Le CRPF de Normandie a passé des conventions en Basse et Haute Normandie avec les 2 DREAL, et est à l'interface entre les animateurs de sites et propriétaires forestiers.

Outre l'accompagnement des propriétaires pour favoriser une gestion durable des forêts et l'application du code forestier, l'instruction des Plans Simples de Gestion (PSG) et Evaluation d'incidences Natura 2000 (EIN), le CRPFN fait du démarchage pour des contrats auprès des propriétaires.

Q/R : Témoignage

Sans conventions particulières avec la DREAL, le CRPF Bretagne assure des fonctions régaliennes et de co-animateur de Docobs. Il instruit les PSG, les études d'évaluation des incidences et démarche les propriétaires pour des contrats.

Q/R : Témoignage

En Basse et Haute-Normandie le choix a été fait de ne pas imposer les Annexes Vertes des Plans Simples de Gestion mais de faire des préconisations de plantations au cas par cas en négociant avec le propriétaire.

Mutualisation de l'éducation à l'environnement : la mallette pédagogique – Karine Ravaux, Conseil Général 53

Q/R : la mallette est-elle disponible/ reproductible pour une animation autour des arbres et des haies ? Pour d'autres sites Natura ?

Oui, la mallette peut servir de support pour communiquer autour du pique-prune, des arbres, des haies... La reproduction sera possible en prévoyant quelques financements (les supports numériques seront accessibles, mais à voir d'un point de vue budget comment créer plus de mallettes si des DREAL ou animateurs de sites se montrent intéressés...)

Mutualisation de la communication – Luc Capon, Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons

La mutualisation de sites Natura 2000 cévenols est réalisée via un site internet de la pépinière Natura 2000 de l'Aten (ce site est en construction, disponible sur le site de la pépinière lorsqu'il sera finalisé) <http://pepiniere.n2000.fr/> . La mutualisation des posters communs se fait sans budget ciblé Natura mais grâce au Parc National des Cévennes...

Un animateur de sites Natura (en l'occurrence Luc) a pour missions (convention d'animation) de coordonner ces actions de communication en commun.

→ tout ceci pour une meilleure visibilité du grand public et une meilleure cohérence territoriale

Q/R : Témoignages

- En Midi Pyrénées 14 sites Natura 2000 sont regroupés sur un site internet pour une meilleure visibilité du grand public (internauts) valleesdesgaves.n2000.fr .

- Le site en construction des Cévennes a la même démarche.

- Dans les Hautes-Alpes, depuis 2008, il existe une animation départementale de 23 sites avec des sites web, des expositions, par exemple sur le sonneur à ventre jaune, des plaquettes déclinées pour chacun des sites, un jeu de l'oie en projet.

Mutualisation de l'élaboration du SAGE et du Docob – Thomas Biéro, DREAL Basse Normandie

La DREAL veille à un minimum de cohérence et d'intégration entre les outils SAGE et Natura 2000. Cependant il est difficile de faire les mêmes COPIL pour un SAGE et Natura 2000.

Cela a tout de même permis un gain de temps pour les acteurs locaux mais également pour les opérateurs ayant en charge l'élaboration du Docob et du SAGE (donc de budget alloué). Cela permet également de ne pas être dé-crédibilisé à solliciter les mêmes acteurs pour les mêmes informations mais pour deux politiques différentes.

En revanche, pour le volet mer d'un SCOT, ce sont les mêmes acteurs que Natura 2000. Il faut veiller à intégrer les enjeux du Docob dans un futur SAGE et une articulation avec contrat de rivière.

Q/R : Témoignages

- En Bretagne, la concordance a pu avoir lieu sur un site également (Site Trégor Goëlo et SAGE Argoat – Trégor - Goëlo).

- Cette mutualisation, même si elle n'est pas unique, est relativement rare, car il faut environ 2 ans pour élaborer un Docob, et 10 ans pour un SAGE, une bonne synchronisation entre les deux plans de gestion est donc nécessaire.

Mutualisation de la lutte contre des espèces invasives – Roland Matrat, DREAL Pays de la Loire

Toutes les DREAL du bassin de la Loire participent à cette mutualisation de la lutte contre des plantes invasives, ainsi que la DREAL Auvergne et la Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels. Des guides sur l'identification des espèces et un manuel de gestion existe. Le Conservatoire Botanique de Brest tient des listes à jour. Cependant, il faut aussi agir sur la vente et l'importation, trouver des espèces de substitution. Des rapports de suivi

sont en ligne sur le site de la DREAL Pays de Loire. <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/plantes-exotiques-envahissantes-r431.html>

Q/R : qui finance, l'Etat ?

Oui mais aussi le GIP Loire Estuaire

Q/R : y a-t-il eu des contrats Natura 2000 de lutte contre les plantes invasives ?

- Oui dans les Hautes-Alpes mais cela ne fonctionne pas bien, faute de protocole au point.
- En Bretagne, l'arrachage de plantes invasives a été effectué par des bénévoles sur la Ria d'Étel. Un chantier a été organisé par la commune, avec un émargement en début de chantier par les bénévoles. Au préalable, il faut régler les questions d'assurance, généralement la responsabilité civile de la commune et du bénévole. L'information a été faite par la presse locale, le site web, le club de pétanque, le bouche à oreille. L'expérience a été très conviviale et assure une très bonne sensibilisation vis à vis des propriétaires. Il faut passer une convention avec le propriétaire et la commune, voire avec les bénévoles.
- Dans les Cévennes, une expérience analogue est en projet.

Mutualisation des données naturalistes costarmoricaines – Jérémy Allain, Association Vivarmor

Q/R : comment sont validées les données ?

Un coordonnateur fait des vérifications et ne prend pas les données si un doute persiste. L'association aide et forme les novices en matière d'identification d'espèces et participe aux campagnes de sciences participatives.

On a un besoin d'outils pour un suivi d'ordre qualitatif, par exemple les protocoles de suivi des plans de protection nationale d'action pour des espèces.

Face à la diversité des compétences naturalistes nécessaires, comment un chargé de mission pourra répondre à la question de l'état de conservation ? L'utilisation des bénévoles est positive mais insuffisante.

Q/R : n'y a-t-il pas un danger à divulguer des données sur des espèces protégées ?

- En effet, certains naturalistes ne veulent pas fournir leurs données afin de protéger l'espèce. La solution est de ne pas mettre en ligne à l'échelle de la station mais à l'échelle de la ville.

Q/R : Témoignage

Dans les Hautes-Alpes, des compléments d'inventaires sur des sites anciens sont nécessaires mais la DREAL estime que les animateurs n'ont pas d'outils de suivis adéquats.

Q/R :Peut-on mettre la base de données SERENA à disposition des chargés de mission Natura 2000 ?

C'est possible, SERENA (<http://www.sciena.org/serena/>, logiciel payant) permet de faire des exploitations (il faut toutefois faire attention pour que les données ne soient pas exploitées dans un autre sens).

Mutualisation et mise à disposition de tableaux « suivi des contrats » et « suivi des avis d'évaluation des incidences » dans le Finistère – Françoise Bontemps, DDT 29

Les opérateurs et animateurs Natura du Finistère apprécient le retour qui est fait par la DDTM du Finistère sur les contrats Natura 2000 passés dans le département (et ainsi de pouvoir trouver dans le tableau de suivi des contrats des références de coûts, de devis ou d'entreprises). Les avis du service instructeur sur les EIN sont également recensés dans un tableau de suivi, auquel les animateurs Natura ont accès.

Il s'agit de fichier de type tableur, où toutes les informations nécessaires sont renseignées.

Q/R : Témoignages

- La DDT 77 dispose également d'un tableau de suivi des contrats.
- Une démarche identique est amorcée dans les Hautes-Alpes avec un complément de cartographies des projets pour évaluer les effets cumulés.
- Le futur Système d'Information Natura 2000 du ministère intégrera les avis d'EIN et les effets cumulés, mais pas dans la première version (qui est prévue pour automne 2013). Le SIN2000 intégrera totalement Sudoco et l'annuaire Natura 2000 de l'Aten, et aura des passerelles avec des mises à jour régulières des données FSD et OSIRIS. Les animateurs auront donc une information supplémentaire (pour laquelle ils n'ont pour l'instant pas systématiquement accès) des données des contrats (MAEt)
- EIN et manifestations sportives : La DDT et la DDCS de la Loire ont conçu une plateforme dématérialisée <http://www.manifestationsportive Loire.fr/> visant à faciliter l'organisation des manifestations sportives soumises à démarches administratives (autorisation et déclaration). Les procédures administratives sont dématérialisées tant pour l'utilisateur que pour les services instructeurs. Cet outil est à disposition gratuitement des services de l'Etat

qui souhaiteraient le mettre en place (l'hébergement et la maintenance sont toutefois à prendre en charge localement)

Echanges divers :

Cette journée est un point de départ pour travailler en réseau, pour mutualiser certains projets, en communication par exemple. Pour cela, les chargés de mission Natura 2000 peuvent faire remonter des besoins à l'Aten.